

LE PUY-SAINT-MARTINOIS



AVRIL 2025 / NUMERO 101

L'EDITORIAL DU MAIRE

Acrostiche des jours nouveaux...



Revoir comme à chaque printemps la nature reprendre ses droits,

Entendre le chant des oiseaux revenus pour rythmer nos matins ensoleillés,

Ne pas hésiter à ressortir et prendre part aux évènements festifs et culturels proposés tout au long de la saison,

On peut enfin se réjouir de voir les projets communaux se concrétiser au bénéfice de toutes et tous,

Un peu de patience et d'indulgence pour retrouver dans quelques temps des espaces publics réaménagés, sécurisés, végétalisés et accueillants,

Vivre dans un beau village en se souciant du bien-être de ceux qui nous entourent, prendre part au vivre-ensemble en rejetant l'individualisme de l'époque.

Ecouter et consulter largement pour imaginer le Puy-Saint-Martin de demain,

Anticiper et programmer un avenir serein pour un village dynamique, dans un territoire de premier plan,

Utopie ? Certainement pas ! C'est ça le renouveau : concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.

Anthony CELERIEEN

Dans ce numéro

Etat civil	2
KALEIDOSCOPE	3
INFOS GENERALES	4
La Gendarmerie	4
Favorisons le vivre ensemble	4
<i>Le débroussaillage</i>	4
<i>Déjections canines</i>	5
<i>Gestion des déchets</i>	5
Plan de lutte contre le frelon asiatique 2025	6
LES ELUS VOUS INFORMENT	7
Bientôt 16 ans ? pensez au recensement	7
L'offre de transports à Puy-Saint-Martin	7
Rassemblement de femmes engagées	8
Panneau Pocket + : une version enrichie	8
La Traverse du village, « c'est parti »	9
Les Préfas, « c'est parti »	12
Bienvenue dans « la Maison des Projets »	12
Le budget nouveau est arrivé	13
Subventions aux associations Puy-Saint-Martinoises	16
PLEINS FEUX SUR LA VIE ASSOCIATIVE	17
Un secret d'Adèle enfin dévoilé !	17
Fête du vélo & festi rando pédestre	17
Le Comité des Fêtes va bon train... ..	18
La Maison des Lettres au service des tout-petits	19
Saveurs Théâtrales 2025, le Théâtre dans toutes ses saveurs	20
Les compteurs d'oiseaux	21
Les Sauvages (!) des rues de Puy-Saint-Martin	21
INFOS PRATIQUES	22
AGENDA	24

Directeur de Rédaction : Anthony CELERIEU

Comité de Rédaction : Barbara BREHERET, Claude COSTECHAREYRE, Xavier DU GARREAU, Céline BRACHET

Conception : Anne-Marie CAHART

Impression : Veziant (Crest)

**Puy
Saint
Martin**
En Drôme Provençale

Etat civil

1 décès



Madame MARTIN-BORRET Jeanine, Adrienne
Décédée le 10 mars 2025

NB / Seuls figurent les noms des personnes ne s'étant pas opposées à une publication dans la presse

KALEIDOSCOPE

KALEIDOSCOPE



Comédie de Valence



Soirée irlandaise



BB lecteurs



Corima



Libert' à l'Art



INFORMATIONS GENERALES

INFOS GENERALES

La Gendarmerie



Depuis le mois de septembre 2024, une nouvelle brigade a vu le jour dans la Drôme sur la commune des TOURRETTES. Cette nouvelle unité est ouverte au public depuis le 1er janvier 2025 et fonctionne en mutualisation avec les brigades de Marsanne et de Puy-Saint-Martin.

Les communes suivantes leur sont directement rattachées : Condillac, La Coucourde, Les Tourrettes, St Marcel Les Sauzet, Sauzet, Savasse, Bonlieu sur Roubion, Cléon d'Andran, La Laupie, Marsanne, Saint Gervais sur Roubion, Charols, Manas, Pont de Barret, Puy-Saint-Martin, Rochebaudin, Roynac et Soyans.

Les usagers de ces communes peuvent donc être accueillis quotidiennement selon la répartition suivante :

- aux Tourrettes (2bis, rue des Ecoles) : les lundi, mercredi et vendredi, en journée (8h/12h puis 14h/18h), le dimanche, en journée (9h-12h et 15h-18h)
- à Marsanne (215, rue Jeanne d'Arc) : les mardi et samedi, en journée (8h-12h et 14h-18h).

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112.

En cas de difficulté à parler ou entendre, envoyez un SMS au 114.

Brigade de Gendarmerie

2bis, rue des Écoles, 26740 Les Tourrettes

Tél : 04 75 00 00 70

Favorisons le vivre ensemble

Des gestes simples, la base même d'un comportement responsable,

Le débroussaillage

La loi (art. L134-6 du code forestier et l'arrêté préfectoral 2013 057-0026 du 26 février 2013) impose le débroussaillage et l'entretien sur une profondeur de 50 mètres, mesurés à partir des constructions et installations de toute nature. Elle concerne donc toutes les parcelles et propriétés sur le village de Puy-Saint-Martin.

Le débroussaillage consiste à la suppression des végétaux bas, inférieurs à 2 mètres, qui présentent un caractère arbustif, l'objectif étant d'empêcher la progression d'un front de feu. Par Arrêté préfectoral du 6 février 2024, notre commune est soumise à cette obligation.

Notre commune disposant d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), chaque propriétaire est tenu de débroussailler l'ensemble de sa parcelle, quel que soit la superficie, même dépourvue de construction. Cette opération doit être réalisée avant le 15 mai 2025. Au-delà de cette date, vous pouvez être mis en demeure d'effectuer ces travaux, par le Maire de la commune qui a en charge de contrôler l'exécution des obligations légales du débroussaillage (L-134-9).

Si vous ne pouvez pas, si vous ne voulez pas effectuer vous-même ce travail, vous avez la possibilité d'autoriser votre voisin, à sa demande, à pénétrer sur votre terrain pour lui permettre de satisfaire aux obligations imposées par la loi.

Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant sur ce lien :

<https://www.drôme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/Forets>

Ces informations sont aussi disponibles sur le site de la mairie.



Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe dont le montant s'élève à 135 €.

Article R632-1 du Code Pénal



Gestion des déchets

Prévenir pour ne pas sanctionner

Chaque semaine, les agents de la commune ramassent **un fourgon plein** de déchets abandonnés sur la commune, le plus souvent près des points de dépôts mis à votre disposition.

Ce n'est ni compréhensible, ni acceptable, puisque nous disposons de 5 emplacements, ainsi que d'une déchèterie intercommunale.

(<https://www.montelimar-agglo.fr/viequotidienne/dechets/les-decheteries>)



Champs de Mars



Chemin du silo



Le Sud



Stade Max Noyer



Place Chantecaille

Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Cette forme d'incivisme mérite être sanctionnée et la réglementation est précise sur le sujet.

Après 2 années de pédagogie, en 2024, la Municipalité a donc décidé de renforcer les sanctions et de demander à la gendarmerie de dresser procès-verbal dès qu'il est possible d'identifier les responsables et ceci au nom du respect que l'on doit à tous ceux qui agissent en citoyens responsables.

Plan de lutte contre le frelon asiatique 2025

Vous voulez faire un signalement ?
Utilisez le site www.frelonsasiatiques.fr



Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen
- Thorax entièrement noir, ailes foncées
- Extrémité des pattes jaune
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids

Au printemps, une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



La destruction des nids se poursuit tant que des insectes sont présents c'est-à-dire, jusqu'aux premières gelées (fin novembre).

Où signaler les nids ?

Sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr »

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid. En cas de difficulté, contactez le GDS26.

Qui organise la destruction des nids ?

Sur les territoires où les communautés de communes (Agglo) participent financièrement à la destruction, la Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prends en charge les frais des destructions en 2025 ?

Pour les **propriétaires (privés)** qui sont concernés par les collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions, une aide complémentaire du département est mobilisable. Une **participation forfaitaire de 75 €* leur est demandée (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).**

**Exception pour certaines agglomérations conventionnées.*

En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un terrain appartenant à des sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs.

LES ELUS VOUS INFORMENT

LES ELUS VOUS INFORMENT

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

C'est obligatoire!

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTAGRAM @armees.jeunesse
LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse
X @DSNJeunesse
YOUTUBE @SGArmees

L'offre de transports à Puy-Saint-Martin

Au moment où Montélimar Agglo lance un programme de pistes cyclables dans toute l'agglomération et de mise en place de quais de bus pour les personnes à mobilité réduite, il nous a semblé utile de rappeler les moyens de transports publics à la disposition des habitants de Puy-Saint-Martin et plus particulièrement le transport à la demande et le co-voiturage.

La ligne 34 :

- Lundi – mardi - mercredi - jeudi – vendredi (période scolaire)
 - Départ Puy-Saint-Martin à 6h47 et 13h06
 - Départ de Montélimar à 16h10 – 17h22 et 18h22 sauf le mercredi où le premier départ est à 15H42, puis 17H22 et 18H22
- Samedi, toute l'année
 - Départ de Puy-Saint-Martin : 8h15 – 13H06
 - Départ de Montélimar : 7h40 – 12h24- 15h12 - 16h58- 18H43

Le temps de trajet est estimé à 40 mn.

La ligne 52 : bus scolaire

- Chaque jour de la semaine, un bus part de Puy-Saint-Martin à 8h20 pour Roynac et retour à Puy-Saint-Martin à 8h40
- Il repart de Roynac à 16h05 pour Puy-Saint-Martin et retour à Roynac à 16h25.

La ligne 27 : bus scolaire

- Départ de Puy-Saint-Martin 8h00 le mercredi pour Cléon d'Andran. Pas de retour indiqué dans les fiches horaires de Montélibus

Toutes ces informations sont à retrouver sur le site : www.montelimar-agglo.fr Rubrique *Au Quotidien – Transport – Montélibus*

Nouveau : Depuis le 19 mars 2025, du lundi au vendredi, une ligne régulière relie Crest à Puy-Saint-Martin :

- Départ Puy-Saint-Martin 7h32
- Départ Crest : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 18h00, le mercredi : 12H10

Vous pouvez aussi prendre un taxi : prix estimé entre 45 et 60 euros pour une durée de 20 à 25 min :

- Taxi **STA- Mr BAUDRIER Nicolas 06.82.69.82.41**, vous propose divers déplacements, professionnels ou privés, un service de transport conventionné pour vos rendez-vous médicaux.

Transport à la demande : www.montelibus.fr – rubrique le réseau – Monteliflex

Montélibus propose un service de transport à la demande *uniquement pour les communes non desservies par des lignes régulières, ce qui exclut Puy-Saint-Martin*. Par contre, pour les personnes à mobilité réduite (en fauteuil roulant), il existe un service spécifique : **Montélimob**, assuré sur les tranches horaires 9h-12h et 13h30-16h, du lundi au vendredi.

Pour en bénéficier, prendre contact avec l'Agence Montélibus au 04 75 01 96 00 ou se rendre Boulevard Charles de Gaulle à Montélimar.

Le covoiturage : il existe une aire de covoiturage à Puy-Saint-Martin ; toutes les informations sont disponibles sur le site de la Commune, rubrique *Vie pratique*, onglet *Mobilité*.

Afin d'inciter la pratique du Covoiturage, Montélimar Agglo lance une expérimentation et s'engage dans une politique d'incitation à la pratique du covoiturage, en s'équipant d'une plateforme de mise en relation dédiée sur le territoire. Elle a choisi la société KAROS qui propose une solution spécifique pour les collectivités. L'Agglomération participe financièrement sur les bases tarifaires suivantes :

- Le conducteur (trice) perçoit 2 euros par passager et 10 centimes du kilomètre au-delà de 30 km ; chaque passager contribue à hauteur de 1 euro par trajet et l'agglomération prend à sa charge l'autre euro.

Cette expérimentation débute le 14 avril 2025 jusque fin février 2026. Nous vous tiendrons au courant de sa mise en place et de son évolution sur Panneau Pocket.

Claude COSTECHAREYRE

Rassemblement de femmes engagées

Comme l'année dernière, le CCAS a rassemblé les femmes de Puy-Saint-Martin qui se sont engagées et qui s'engagent de près ou de loin au quotidien dans les associations du village. Nous étions une vingtaine, membres d'associations et élues. Nous avons repris quelques grandes dates qui ont fait avancer les droits des femmes. Après une lecture par Claire de quelques textes évoquant les façons de lutter et de rester vigilantes concernant les droits des femmes, nous avons visionné un documentaire « Histoire : les femmes en question », dans lequel la question est posée : « et aujourd'hui, qu'est ce qui a changé ? ».

Le débat a été lancé sur cette question.

A la suite de ce débat, des propositions ont émergé :

- construire une plaquette d'information sur les droits des femmes victimes de violences conjugales, à diffuser sous forme d'affiches et d'article dans le Puy-Saint-Martinois.
- nous tourner vers les droits des femmes d'autres pays comme le Sénégal ou le Maroc.

Le 8 mars tombera un dimanche en 2026. Nous organiserons une journée complète avec :

- une exposition d'artistes locales
- une conférence sur le consentement sexuel
- une intervention de Louise Munka, chanteuse et musicienne
- un affichage sur les droits des femmes victimes de violences conjugales
- une exposition sur une action menée dans un pays étranger
- une projection de film sur une situation de femmes ailleurs dans le monde.

Alors, passons à l'action et rendez- vous le 8 mars 2026 !

Irène MAURIN



toutes
et tous
égaux

8 MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

Panneau Pocket + : une version enrichie

Cette petite application mobile ou tablette est désormais familière à tous les Puy-Saint-Martinois et nous permet, à la commune, de vous transmettre des informations de façon instantanée.

Quelques chiffres au 1^{er} avril 2025 :

- **415** téléchargements ont désigné Puy-Saint-Martin comme "**superfavori**" (premier ajout dans les favoris) et donc en consultation prioritaire. On considère qu'il s'agit majoritairement de foyers intra-village.
- **804** smartphones ou tablettes possèdent l'application avec **Puy-Saint-Martin** dans leurs favoris au total (soit autant de gens extérieurs au village voulant s'informer sur les actualités de Puy-Saint-Martin).
- **16 053** lectures de publications ont été enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 4 avril 2025.

Fort de ce succès, nous avons souhaité passer à la vitesse supérieure, avec la version Panneau Pocket +. Cette extension vous permet d'accéder comme à un mini-site et aux informations que vous retrouverez de façon ludique et facile.

Cette nouvelle présentation permet d'avoir des éléments à portée de main, comme le site internet de la mairie, les contacts de vos élus, l'accès direct à la page Facebook de la mairie, les annuaires des commerçants et des associations...

Nous y avons également ajouté une vignette « **Travaux** ».

L'agenda des événements sera plus simple à consulter avec une vignette dédiée.

Nous avons souhaité rester sur un format léger et facile à utiliser pour tous. N'hésitez pas nous faire des retours à ce sujet par email à : barbara.breheret@puy-saint-martin.fr.

Pensez à informer les nouveaux puy-saint-martinois sur l'utilité de cette application !

Barbara BREHERET



La Traversée du village, « c'est parti »

Compte Rendu de la réunion publique du 13 mars 2025



Comme vous l'avez constaté, les travaux de la traversée du village ont débuté le 31 mars 2025. Nous vous tiendrons régulièrement au courant sur leurs avancées, grâce à Panneau Pocket, au site de la mairie et à la « Maison des Projets », dans les préfabriqués. La réunion qui s'est tenue le 13 mars 2025 a permis de rappeler les phases principales de déroulement des travaux, le calendrier et les mesures mises en place pour pallier au mieux les inconvénients propres à tout chantier.

Les objectifs du chantier :

- Requalification de l'ancienne route départementale en rue communale, afin de faciliter la traversée du village, dans des conditions de circulation apaisée et qui favorise les mobilités douces (vélo – piétons), en limitant la vitesse pour les voitures ;
- Mise en conformité des réseaux souterrains ;
- Traitement des sols et végétalisation.

Calendrier : l'ensemble du chantier s'étalera du 31 mars 2025 au mois de novembre 2026, dans les meilleures conditions de réalisations. Il est structuré en plusieurs phases et plusieurs étapes par phase.

Phase 1 – RD107 – Entrée Ouest -

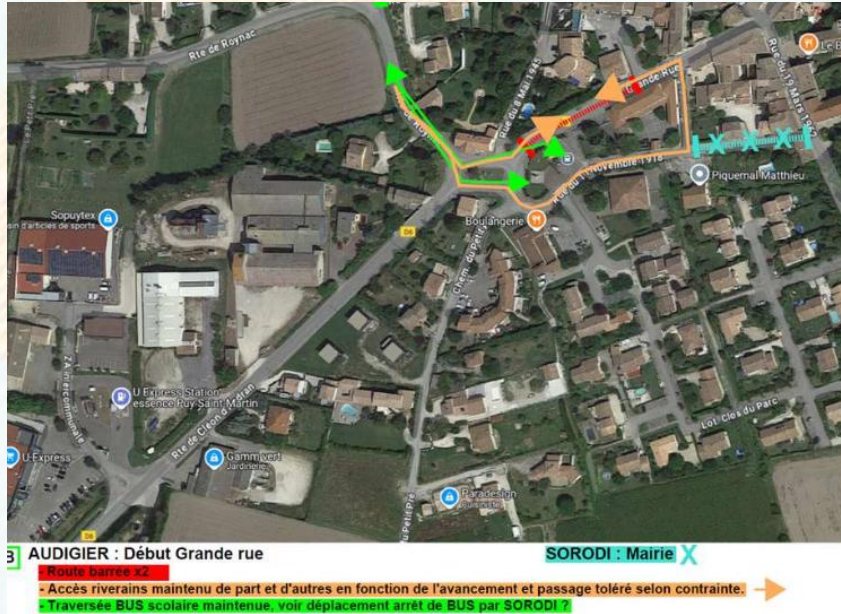
Cette phase s'étalera **de fin mars 2025** à septembre 2025 pour la reprise des réseaux et de novembre 2025 à **mi-mars 2026** ; chaque fois que ce sera possible, la circulation pourra être rétablie, mais **les perturbations** sont à prévoir **jusqu'à fin mars 2026**.

Gestion de la circulation durant les travaux sur ce tronçon



L'entrée Ouest du village, du rond-point de Cléon d'Andran au rond-point de l'olivier sera fermée. L'accès pour les riverains sera maintenu en fonction de l'avancement des travaux ; en plus de Panneau Pocket, un affichage spécifique vous tiendra régulièrement au courant.

Gestion de la circulation sur ce second tronçon

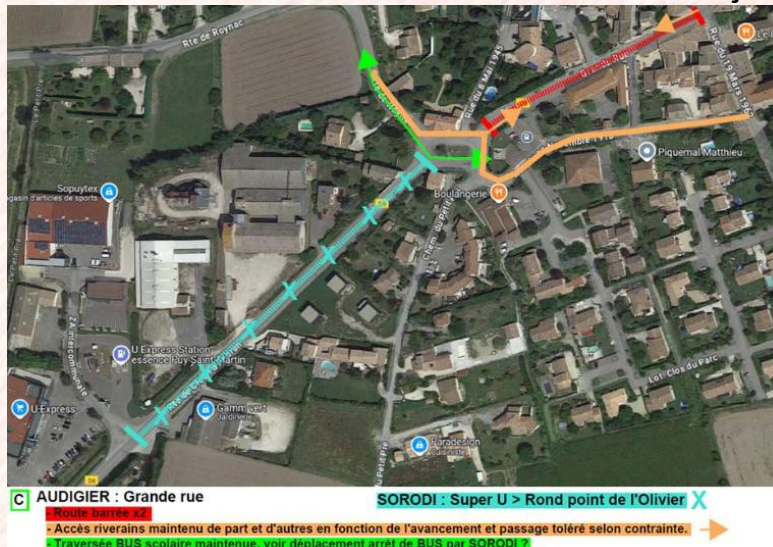


La circulation sera rétablie sur l'entrée Ouest ; le début de la Grande Rue (jusqu'à l'angle de la rue Jules Ferry) sera fermé. L'accès pour les riverains sera maintenu en fonction de l'avancement des travaux ; en plus de Panneau Pocket, un affichage spécifique vous tiendra régulièrement au courant.

Phase 2 – secteur Centre Bourg

Cette seconde phase s'étalera de la **mi-juin 2025 à fin octobre 2025** pour la reprise des réseaux et de **mi-mars 2026 à novembre 2026**, fin prévisible des travaux ; la circulation pourra être rétablie, chaque fois que ce sera possible, mais **les perturbations** sont à prévoir jusqu'à **fin novembre 2026**.

Gestion de la circulation durant les travaux sur ce tronçon



De l'angle de la rue Jules Ferry au carrefour avec la rue du Bourg et la rue du 19 mars 1962, la Grande Rue sera fermée à la circulation ; l'accès pour les riverains sera maintenu en fonction de l'avancement des travaux ; en plus de Panneau Pocket, un affichage spécifique vous tiendra régulièrement au courant.

Gestion de la circulation sur ce second tronçon



Les travaux se poursuivront pour la seconde phase de l'angle de la rue Jules Ferry à l'angle de la rue du Bourg et de la rue du 19 mars 1962.

Les travaux concernant la seconde partie de la Grande rue, du Bistrot au garage Chapouan feront l'objet d'une autre tranche de travaux et un autre phasage.

Un certain nombre de questions et d'inquiétudes légitimes pour la plupart d'entre elles ont été posées :

1 – Sur la phase de travaux entre le Super U et le rond-point de l'Olivier, le bus scolaire pour les écoles primaires de Puy-Saint-Martin et Roynac restera dans les mêmes conditions avec la prise en charge des enfants devant l'école. Par contre les lignes régulières vers Montélimar, Crest, les collèges et lycées, seront modifiées avec déplacement de l'arrêt de bus : il sera sur le parking du Sud, devant le parc, jusqu'à début 2026.

2 - Pendant les travaux, devant l'école, le stationnement sera reporté au maximum des possibilités sur la place Chantecaille, dont l'accès sera facilité afin de ne pas pénaliser l'accès à la boulangerie.

3 – Le déplacement du monument aux morts est à la fois une demande qui est ressortie de la consultation organisée en 2021, dans le cadre des cafés citoyens, et est nécessaire, compte-tenu de la végétalisation de la future place. L'association des Anciens Combattants de Puy-Saint-Martin et Roynac a été consultée et a répondu de manière positive à ce déplacement vers le Champ de Mars. Quant à l'olivier : le rond-point devant être démolie pour la reprise des réseaux souterrains, il sera déplacé sur la bande de terrain à l'angle de la route de Cléon d'Andran et de la route de Roynac.

4 – Sur la question de végétaux, de leur consommation d'eau et de leur entretien, ces contraintes sont prises en compte dans le cadre du projet de requalification des espaces publics, comme d'ailleurs la question des distances de plantation de 2m entre les végétaux et les habitations ; les matériaux utilisés sur les sols prennent en compte la question du réchauffement éventuel des habitations (les couleurs claires absorbent mieux la chaleur)

5 – Face au constat de vitesse de circulation exagérée dans la Grande Rue, le projet est conçu dans l'esprit de réduire la vitesse et de proposer un espace partagé entre

véhicules, vélo et piétons. C'est l'essence même du projet (voir représentation ci-contre).

Tout sera mis en œuvre pour « casser la vitesse », assurer la sécurité des déplacements, à travers une logique de chicanes, de signalisations adaptées. L'accès au Super U sera sécurisé avec la mise en place d'un ralentisseur.

6 – les points de dépôts des déchets resteront sur la place Chantecaille ; la question du point de compostage est à l'étude.



Claude COSTECHAREYRE & Anthony CELERIEN

Les Préfas, « c'est parti »

Qu'il s'agisse des cafés citoyens de 2019, des temps de concertation sur le réaménagement du Parc en 2023, tous les participants ont confirmé l'intérêt de garder, reconstruire les Préfas avec l'idée d'en faire un lieu qui favorise rencontres et échanges selon des modalités à définir collectivement.

De l'intention à l'action :

La concrétisation d'un tel projet passe par plusieurs phases d'études, de mobilisation citoyenne et de recherche de financements. En obtenant le Label Village d'Avenir, nous avons pu bénéficier de l'expertise du Cabinet urbaniste et paysagiste JASP, pour mieux situer ce projet dans une vision plus globale de l'évolution du village à 10, voire 15 ans. L'obtention d'un budget, grâce au projet européen Leader va nous permettre d'associer les citoyens, associations, acteurs divers et élus à la définition d'un cahier des charges qui permettra de définir les fonctions du lieu, son organisation et son fonctionnement.

Pour autant, un tel travail n'a de sens que si la commune dispose des moyens financiers pour faire de ce projet une réalité. C'est à cela que l'équipe municipale s'est attelée depuis plus d'un an et nous sommes en mesure de dire que le projet de reconstruction, d'aménagement et d'animation des futurs préfas, devrait voir le jour à l'horizon 2027-2028, dans le meilleur des cas.



On peut donc dire, sans se tromper que « Les préfas, c'est parti ».

Mais un tel projet ne peut se faire sans vous. Fidèle à sa volonté d'impliquer les habitants dans les projets de la commune, nous souhaitons associer les jeunes, les familles, les aînés, les associations et les élus pour répondre à 3 questions simples mais essentielles :

- Quels services, quelles activités et quels usages doit permettre un tel lieu ?
- Quelle organisation, fonctionnement, horaires, etc. pour que ce lieu réponde à vos attentes ?
- Quelle forme, modalité d'animation, avec qui et comment doit permettre selon vous de faire vivre ce lieu de manière pérenne ?

On a donc besoin de vous !

Vous pouvez intégrer un groupe de concertation :

* les 16 et 17 mai, ou les 23 et 24 mai

* durée ; 2h à 2h30 maxi

Vous allez recevoir un courrier sous peu, n'hésitez pas : inscrivez-vous !

Claude COSTECHAREYRE



Le projet de « **La traversée du Village** » entre dans sa phase active (voir l'article sur la réunion publique du 13 mars). Nous nous sommes engagés à vous informer régulièrement de l'avancée des travaux et des impacts sur votre vie quotidienne. Nous le ferons essentiellement par le biais de **PANNEAU POCKET**, du site et du Facebook officiel de la mairie, mais aussi de « **la Maison des Projets** » où vous pourrez suivre la progression du chantier ?

Dans le cadre du dispositif « **Village d'Avenir** » pour lequel nous avons été labellisé, un cabinet, mandaté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), accompagné par la Préfecture de la Drôme, a mené une réflexion sur l'évolution urbanistique de la commune et en particulier sur ce que pourrait être notre futur cœur de village.

Bienvenue dans « la Maison des Projets »

Une réunion publique sera organisée fin avril pour vous présenter les préconisations du cabinet urbaniste et paysagiste JASP, sur le projet « Cœur de Village ». Cette réunion sera aussi l'occasion de préciser les modalités de la concertation sur le devenir des Préfas pour laquelle votre point de vue est essentiel, parce que ce lieu sera d'abord le vôtre.

Et tout se passera dans « **La Maison des projets** » !

De quoi s'agit-il ? tout simplement de transformer l'une des salles des préfabriqués, en « Maison des Projets, pour vous permettre de suivre visuellement, l'avancée des travaux de la Traversée du Village, de découvrir et de nous donner votre avis sur les préconisations quant au développement du village d'ici 2040 et de participer aux ateliers de concertation sur ce que vous attendez des futurs préfabriqués.

Vous avez donc rendez-vous dans « la Maison des projets » dès le mois de mai 2025.

A suivre

Claude COSTECHAREYRE

Le budget nouveau est arrivé

Le Conseil Municipal a le plaisir de vous en faire part ainsi qu'Odile ASSELINEAU, Déléguée Finances/ Budget Présenté à la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025, il a été adopté à l'unanimité.

Quelles sont les priorités pour 2025 ?

Les travaux de la TRAVERSE DU VILLAGE ont commencé en ce début du mois d'avril. Ce projet d'importance, qui va se dérouler sur un programme pluriannuel de 2025 à 2027, a constitué un fil d'Ariane des travaux des élus durant l'année 2024. Il s'agissait en effet de construire un plan de financement solide, faisant appel à différentes sources : autofinancement et subventions des collectivités.

Après avoir lancé une consultation auprès de 5 banques, et reçu des propositions dont les taux s'échelonnaient de 5 % à 3,40 %, les élus ont choisi 2 banques :

- La Banque Postale pour un prêt de 1.012.000 € au taux de 3,75 % sur 25 ans
- La Banque Des Territoires pour un prêt affecté à la réfection des conduites d'eaux pluviales, d'un montant de 278.000 €, au taux de 3,40 % sur 60 ans, durée consentie par cette banque aux collectivités, ce qui allège le montant des remboursements.

Ces deux emprunts ont été validés par le Conseil Municipal du 18/07/24.

Tableau avec emprunts chantier Traverse			
ANNEES	Annuités emprunts hors traverse	ANNUITES EMPRUNT BANQUE POSTALE TRAVERSE SUR 25 ANS – DEBUT 01/01/25 FIN 01/10/2049 (1.012.000 €)	ANNUITES EMPRUNT BANQUE TERRITOIRE TRAVERSE SUR 60 ANS - DEBUT 16/09/25 FIN 16/09/2084 (278.000 €)
2024	51 345,16 €		
2025	51 345,16 €	64 872,68 €	10 921,03 €
2026	25 896,34 €	62 813,52 €	10 921,03 €
2027	14 611,64 €	62 553,52 €	10 921,03 €
2028	6 204,80 €	62 554,00 €	10 921,03 €
2029	6 204,86 €	62 543,52 €	10 921,03 €

ETC....

Vous remarquerez que les remboursements d'emprunts sont au plus haut en 2025, pour revenir à un niveau inférieur à 2024 dès l'année 2027. Cette opération n'a donc pas hypothéqué l'avenir financier de la commune.

Sur une proposition de la Conseillère Déléguée aux Finances, il a été décidé de placer une partie des emprunts de la Traverse, en attendant leur utilisation, les travaux ne débutant pas dans l'immédiat.

Le comptable Public situé à Pierrelatte a autorisé l'opération : 2 contrats de Comptes à Terme de 400.000,00 € chacun, sur des fonds garantis par l'Etat et sécurisés, sur une durée de 6 mois, à compter du 15/12/2024. Intérêts attendus en juin 2025, estimés entre 18.000 € et 20.000 €

Au niveau des subventions, on répertorie:

DEPARTEMENT – Subvention n° 1	240.000,00 €
DEPARTEMENT – Subvention n° 2 (en attente)	240.000,00 €
DEPARTEMENT – Reversement des Amendes de police	157 132,00 €
ETAT – Subvention notifiée	421.873,00 €
TOTAL	1.059.005,00 €

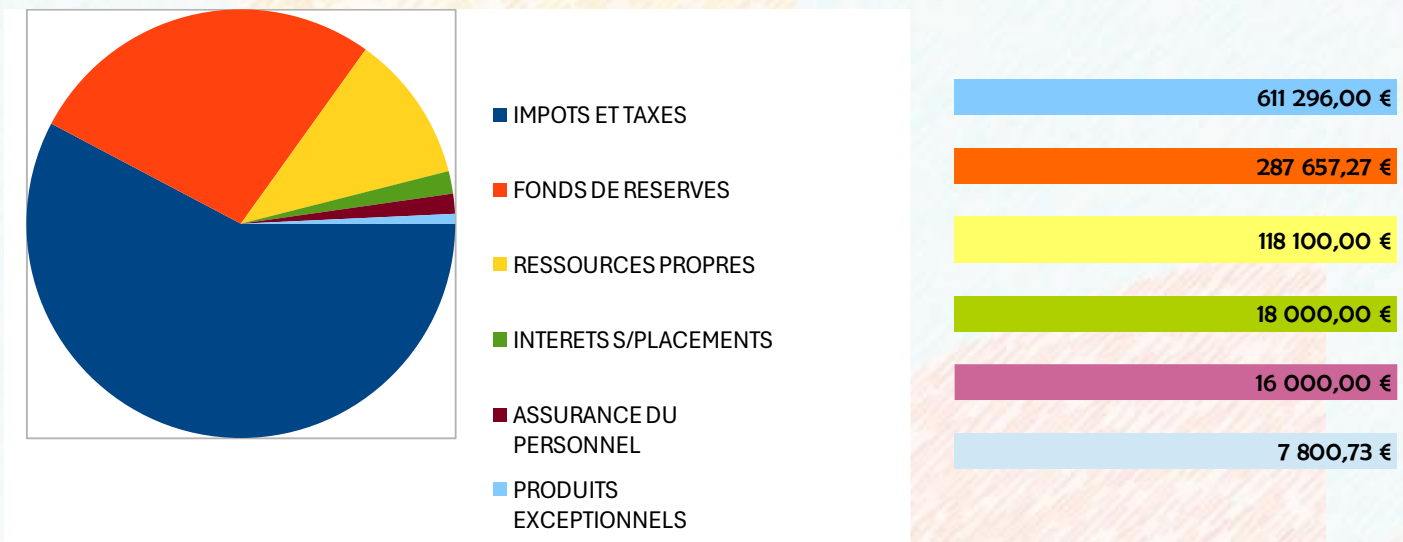
Convention de Mécénat d'un fonds de soutien au développement du monde rural
Versement annuel de 50.000,00 €, afin d'alléger le remboursement des emprunts.

QUELLES SONT LES RESERVES DE LA COMMUNE?

FONDS PROPRES (RESERVES)	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	RESULTAT CLOTURE GLOBAL DE 2024
EXCEDENT GLOBAL	287 657,27 €	1 396 722,20 €	1 684 379,47 €

La Section d'Investissement comprend les fonds des emprunts versés fin 2024 pour la traverse, ce qui explique le montant important des réserves.

FONCTIONNEMENT RECETTES	1 058 853,00 €
--------------------------------	-----------------------



IMPOTS & TAXES - 611.296,00 €

Au niveau des impôts et taxes, principales ressources de la commune, l'Etat reverse par le biais de la Dotation Globale de Fonctionnement des fonds à chaque commune

D'où provient cet argent? C'est celui payé par les impôts sur les revenus et des taxes telles que la TVA, la taxe sur les carburants, les taxes sur les cigarettes..... L'Etat reverse également des ressources fiscales sur les revenus de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties, et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. A noter que la commune n'a pas augmenté sa pression fiscale depuis 2016.

FONDS DE RESERVES 287.657,27 €

Ce sont les réserves constituées des résultats de l'exercice 2024 (montant des Recettes – montant des Dépenses = résultat), et des résultats des exercices antérieurs.

C'est, en quelque sorte, le livret d'épargne de la commune.

RESSOURCES PROPRES (PROVENANCE COMMUNALE) 118.100,00 €

Elles sont constituées principalement des recettes des camping-cars, location salle des fêtes, versement par les familles des redevances pour l'Ecole de Musique, versement par les familles des frais de cantine scolaire, achat de concessions au cimetière, et paiement par la poste des locaux mis à disposition (16.100 €).

INTERETS SUR PLACEMENTS 18.000,00 €

Après le versement des prêts pour la Traverse, et compte tenu que les travaux ne débutaient qu'en 2025, il a été décidé de placer 800.000 € de trésorerie sur 2 contrats de 400.000 €, sur des fonds sécurisés et garantis par l'Etat. Les intérêt seront versés en juin 2025, et sont estimés à 18.000,00 €. Les fonds seront également débloqués à cette date.

ASSURANCE DU PERSONNEL 16.000,00 €

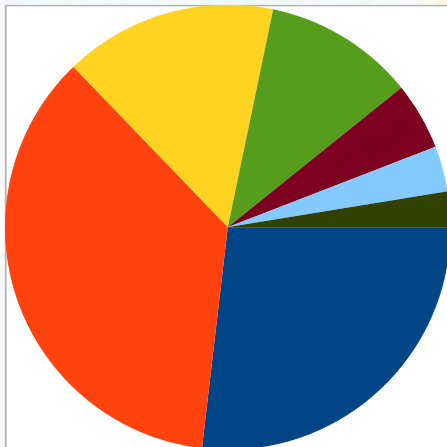
La commune paye un contrat d'assurance pour la couvrir des charges salariales et patronales en cas d'absences du personnel communal pour une durée > à 15 jours. La somme est indicative, car il est difficile de faire une prévision précise.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 7.800,73 €

Produits attendus sur le remboursement de factures EDF et auprès de notre assureur pour des dommages à rembourser.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

1 058 853,00 €



- CHARGES GENERALES
- CHARGES DE PERSONNELS
- VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
- CHARGES DIVERSES (voir détail)
- INTERETS DES EMPRUNTS
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DIVERS

CHARGES GENERALES	284 281,00 €
CHARGES DE PERSONNELS	380 792,00 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	163 679,00 €
CHARGES DIVERSES (voir détail)	115 900,00 €
INTERETS DES EMPRUNTS	51 882,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 001,00 €
DIVERS	27 318,00 €

CHARGES GENERALES 284.281,00 €

Elles comprennent le chauffage, l'éclairage, les combustibles, la maintenance des bâtiments communaux. Figurent également dans ce chapitre les achats de petits matériels, les frais postaux et d'internet, les contrats, les achats pour la cantine scolaire (nourriture et petit matériels), les produits de nettoyage, l'entretien des véhicules.

CHARGES DE PERSONNELS 380.792,00 €

Ce chapitre couvre les salaires et charges de l'ensemble du personnel communal, y compris le personnel de la cantine scolaire.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 163.679,00 €

Lorsque les charges de la section de fonctionnement sont pourvues, et qu'il reste un solde disponible (un surplus en quelque sorte), il est possible de transférer cette somme vers l'investissement.

C'est le cas cette année pour un montant de 163.679,00 €. Cette somme est enregistrée comme une recette en Investissement.

CHARGES DIVERSES 115.900,00 €

Ce chapitre couvre les indemnités des élus (Maire, Adjointes et Délégués), le versement obligatoire aux Services d'Incendie et de Secours, au Service d'éclairage.

La commune alloue en outre des crédits de fonctionnement aux associations et aux investissements et événements portant sur la politique culturelle municipale (25.900 €), ainsi qu'au Conseil Municipal des Jeunes (600 €).

Le CCAS bénéficie d'une subvention de 1.500 €, somme à laquelle s'ajoute un excédent antérieur de 3.668,12 €, soit un budget de Fonctionnement global en 2025 de 5.168,12 €.

INTERETS DES EMPRUNTS 51.882,00 €

Intérêts à payer aux banques en 2025, sur emprunts antérieurs et emprunts 2024 pour la traverse.

CHARGES EXCEPTIONNELLES 35.001,00 €

Concerne les titres de recettes annulés (suite à une erreur), notamment pour les dernières facturations d'eau. 25.000,00 € sont par ailleurs mis de côté au titre de provision, pour faire face à des charges non connues au moment de l'élaboration du budget.

DIVERS 27.318,00 €

Concerne l'amortissement, c'est à dire un terme comptable qui constate la perte de valeur annuelle (due à l'usure), d'un bien enregistré au patrimoine de la commune. Cela concerne principalement le mobilier et le matériel. Cela permet de connaître la valeur du patrimoine matériel chaque année.

INVESTISSEMENT RECETTES / DEPENSES	2 607 694,00 €
---	-----------------------

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Remboursement Capital	75 258,00 €	Fonds propres (réserves)	1 396 722,20 €
Caution appartement (à rendre)	530,00 €	Virement Section de Fonctionnement	163 679,00 €
Paiement des Etudes	7 848,00 €	Opération entre sections	19 690,56 €
Subv. D'équipement	5 000,00 €	Dotation (Fonds Divers)	68 596,24 €
Immobilisations	162 784,56 €	Subventions	958 496,00 €
Autres Immobilisations	3 869,44 €	Caution logement	510,00 €
Immobilisation en cours	2 352 404,00 €		
TOTAL DEPENSES	2 607 694,00 €	Total RECETTES	2 607 694,00 €

On retrouve en recettes les fonds propres qui proviennent de l'exercice 2024, et contiennent notamment le produit des emprunts reçu en 2024 pour la Traverse, d'où un montant élevé.

S'y ajoutent les subventions affectées à la Traverse, et les subventions en attente de versement suite aux travaux du Parc Adèle Clément.

Les dépenses sont constituées de travaux divers ou d'achats de matériels.

Le plus gros poste est constitué d'une immobilisation de 2.352.404,00 € pour les travaux de la Traverse. Si ces fonds sont dépensés partiellement en 2025, ils seront retranscrits dans le budget suivant, pour la suite des travaux.

Les travaux viennent de débiter, nous allons pouvoir vivre en direct l'embellissement de notre commune.

Je voulais remercier Aurore LATTARD, Secrétaire Générale de Mairie en remplacement, de sa collaboration fructueuse et conviviale dans l'élaboration de ce BUDGET 2025.

Odile ASSELINEAU

Subventions aux associations Puy-Saint-Martinoises



Plus que jamais, nos associations participent à la fois de la solidarité, de

l'innovation culturelle, sportive et touristique de notre village et nous mesurons notre chance. Elles ont toujours besoin de bénévoles pour les accompagner. Ne l'oubliez pas !

Comme chaque année, la commission vie associative examine les demandes de subventions en numéraire afin d'accompagner les projets au mieux de nos possibilités financières.

Pour 2024, c'est 15 350 euros qui ont été répartis entre les 12 associations qui en ont fait la demande. Mais à cela, il faut ajouter 2 800 euros qui contribuent à la réalisation de grandes manifestations comme « Jazz à Crest » – « Le festival Adèle Clément » et à des contributions ponctuelles de spectacles. Des achats d'équipements, des travaux de remise en état, des locations de matériel, viennent s'y ajouter pour un montant estimé à 5 800 euros, sans compter les frais inhérents à la mise à disposition permanente ou temporaire de locaux communaux, le temps consacré par les agents dont l'aide précieuse participe de la réussite des nombreuses manifestations. Tous ces suppléments, justifiés par ailleurs, s'élèvent à plus de 12 000 euros pour l'année 2024.

Pour 2025, c'est environ 13 000 euros qui seront affectés au budget subventions en numéraire. Plusieurs associations n'ont pas fait de demande et pour les autres, nous leur avons demandé de faire un effort. Pourquoi ? Ces efforts ont été demandés aux associations ayant une très bonne santé financière. De plus, cette année voit la concrétisation de deux grands projets : la mise en chantier de la Traverse du Village et le lancement de la reconstruction des préfabriqués, qui ont un impact sur les finances de la commune, déjà fortement sollicitées à cause de la diminution des dotations de l'Etat et du soutien des collectivités territoriales.

C'est dans cet état d'esprit, avec, à la fois, la volonté de continuer à aider les associations et de maîtriser les dépenses, que la commission Vie Associative a partagé le plus justement possible le montant des sommes provisionnées, sachant que des achats seront effectués pour continuer d'améliorer les outils communs et une somme mobilisée pour faire face aux inévitables imprévus.

Merci aux associations d'avoir joué le jeu de la bonne utilisation des financements publics.

Claude COSTECHAREYRE

PLEINS FEUX SUR LA VIE ASSOCIATIVE

PLEINS FEUX SUR LA VIE ASSOCIATIVE

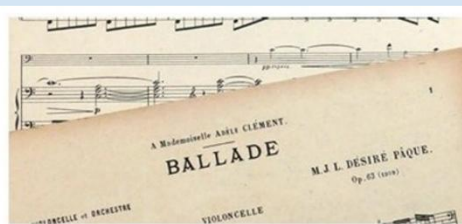
Un secret d'Adèle enfin dévoilé !



Une découverte remarquable a été rendue possible grâce à l'engagement de Christian Vincent, violoncelliste amateur et bénévole du festival Adèle Clément. Il a retrouvé la partition originale de l'opus 63 dédiée à Adèle Clément et signée par Désiré Paque, compositeur liégeois. Cette œuvre, datant de 1909, est écrite pour violoncelle et piano mais une version pour violoncelle et orchestre existe aussi. Après des recherches approfondies, le document de 13 pages, référencé sous le numéro 1015365, a été localisé au Conservatoire royal de Liège, en Belgique. La prochaine édition du festival Adèle Clément des 8 et 9 août prochains intitulée « Les secrets d'Adèle » porte bien son nom !

Afin de rendre hommage à Adèle Clément et de faire de cette pièce musicale l'hymne officiel du festival, l'association lance un appel à votre générosité. Votre soutien financier est essentiel pour permettre à notre marraine et directrice artistique, Astrig Siranossian, de réaliser l'enregistrement de cette œuvre. Chaque don effectué ouvre droit à une déduction sur impôts vous permettant ainsi de contribuer à la valorisation de ce patrimoine musical tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

<https://www.helloasso.com/associations/festival-adele-clement>



Fête du vélo & festi rando pédestre



Le Club Cyclo Puy-Saint-Martinois (CCPSM) et l'association Rando Chevière organisent le **samedi 3 mai 2025** la "fête du vélo" et « la festi rando pédestre », un parcours découverte encadré des sentiers de Puy-Saint-Martin.

Les animations seront nombreuses ce jour-là :

- Balades à vélo encadrées et commentées à 10h00 et à 14h00 dans la plaine de la Valdaine,
- Parcours de maniabilité dans le parc Adèle Clément (ouvert à tous)
- Marché de l'occasion (vélo et équipements), gratuit
- Diagnostic : apportez votre bicyclette, on vous dira les réparations à effectuer
- Nombreux stands : cyclo-cardiaques entre autres
- Café à toute heure, pique-nique partagé à midi.

Venez nombreux nous voir et papoter : un bon moyen de mieux connaître ces clubs dynamiques de Puy-Saint-Martin.

Le Comité des Fêtes va bon train...

C'est une assemblée générale placée sous le signe de la convivialité et du dynamisme, avec une équipe renouvelée et intergénérationnelle, qui s'est tenue le 16 février à la Salle des fêtes.

Les membres du conseil d'administration ont renouvelé leur mandat et ont été élus à l'unanimité.

- Cédric NOYER garde la présidence,
- Manon RACCOUCHOT fait office de vice-président,
- Florence DUMOURIER assure le rôle de trésorier et de secrétaire,
- Nathan ULIN reste trésorier adjoint.

Une équipe dévouée de 25 membres complète le conseil d'administration.

Le président a présenté le rapport d'activité de l'année écoulée, mettant en avant les événements organisés, leur succès et les retours des participants, remerciant tous ceux qui ont contribué à l'organisation des festivités (l'équipe municipale, les donateurs, les bénévoles, les associations partenaires...).

Le bilan financier détaillant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année est positif et a été approuvé par l'ensemble des membres.

Les festivités de l'été 2025 sont d'ores et déjà programmées :

- Le repas dansant **du Dimanche 13 Juillet** se tiendra place de la mairie
- *La fête votive* avec orchestre et Pena aura lieu le dernier Week end d'Aout.
- Les membres du Comité des Fêtes participeront également à **l'événement Conviviale pétanque.**

Toutes les bonnes volontés sont encore les bienvenues.

Pour tout contact : comitedesfetespuysaintmartin@gmail.com



Offre d'emploi bénévole...



au service de nos aînés

Bien connue des St Martinois, l'association VIEILLIR AU VILLAGE permet à des dizaines de personnes âgées de continuer à vivre chez elles, dans leur village.

Elle assure, entre autres, la livraison quotidienne de repas par l'intermédiaire de bénévoles encadrés par une salariée.

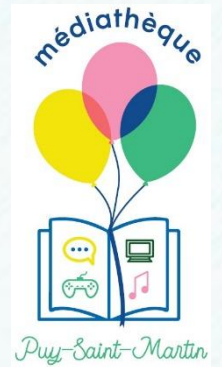
Afin de renforcer l'équipe du bureau, nous souhaiterions constituer un binôme de référents bénévoles qui assisterait la salariée dans ses tâches administratives ainsi que ses relations avec les bénéficiaires et les bénévoles.

Vous disposez de quelques heures ? Vous êtes intéressé.e par un travail de gestion ?

Contactez Anne au 04 75 90 14 85

Ass loi 1901 - 5 place de la Mairie 26450 Puy Saint Martin

La Maison des Lettres au service des tout-petits



Certains peuvent penser que la Médiathèque municipale est fermée le lundi.

Mais non ! Il s'y passe régulièrement quelque chose.

Par exemple, pendant l'année scolaire, ce lieu accueille les enfants de l'école de Puy-Saint-Martin :

Patricia et trois bénévoles de l'association Puy Media, Geneviève, Chantal, et Régine, reçoivent les petites et moyennes sections de 9h à 10h puis la grande section et le cours préparatoire de 10h à 11h. En raison du nombre élevé d'enfants, ces derniers sont répartis selon leur niveau, en deux groupes. Ils bénéficient d'une meilleure écoute et participent ainsi plus activement.

Dans un premier temps, leur est proposée une histoire (à partir d'un livre, d'un kamishibai, d'un tapis de lecture...), ou un décryptage d'images. Jeux de doigts, comptines et/ou chansons en lien avec le thème, complètent l'intervention.

Grâce à toute l'équipe éducative et aux quatre membres de la médiathèque, les enfants ont la possibilité de proposer ensuite à l'un des adultes de lire à un tout petit groupe un livre qu'ils choisissent eux-mêmes.

La séance s'achève avec le prêt de livres à emporter à l'école. Cerise sur le gâteau : chaque trimestre, une conteuse professionnelle anime la séance. Sa venue sera le 2 juin prochain.

A noter !

Actuellement, dans le cadre du RPI, la Médiathèque permet aux élèves de CE1-CE2 de l'école de Roynac d'exposer leur très beau et intéressant travail sur la forêt. Venez nombreux la découvrir aux heures d'ouverture et ce, jusqu'au 23 avril.





Saveurs Théâtrales 2025, le Théâtre dans toutes ses saveurs

Voilà, c'est fini ! Arlequin a tiré le rideau sur le festival « Saveurs théâtrales » 2025 qui cette année avait une saveur italienne !

Dans la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin, pendant quatre jours, dix spectacles de belle qualité et très variés ont été présentés par des troupes locales (« Si je serais... », Mirandolina, Impro loco, Le Fenouillet, Cie Janvier & Lipse) et invitées (« La Mer est ton miroir », « Sans chichi ni bla bla »).

Une magnifique exposition de masques en cuir de commedia dell'arte qui ont tous joués sur scène, a été commentée par la tête d'affiche du festival, Alberto Nason, qui les a créés et façonnés (avec, cerise sur le gâteau, le mode d'emploi pour les fabriquer !).

3 « soupers » préparés et servis avec talent par une équipe de bénévoles fort efficace, animée par Yveline Pellet ; soupe maison dont, saveurs italiennes obligeant, un minestrone et une soupe vénitienne concoctées par Alberto Nason lui-même ont initié une chaleureuse convivialité partagée par le public qui se régalaît blotti sous la tente.

Les enfants ont participé avec enthousiasme au spectacle très interactif proposé par la troupe Mirandolina.

La troupe de théâtre amateur locale « Si je serais... » a participé au festival avec un vaudeville d'Eugène Labiche « Mon Isménie » joué d'une manière fort enlevée. Sa prestation a été particulièrement applaudie. Elle s'efforcera de la rejouer ultérieurement. À suivre.

Un temps de « cochon » s'est efforcé en vain à gâcher la fête, mais a certainement découragé nombre de spectateurs de se déplacer pour assister au Festival.

Porté et animé par Patric Cisterne, c'est un festival particulièrement réussi, proposé à un public conquis, grâce à des talents conjugués, l'engagement et la générosité des acteurs, générosité aussi des bénévoles fort actifs, le soutien des sponsors dont la contribution a été essentielle, et l'implication des conseillers municipaux Barbara, Irène, Claude et Xavier.

Le festival 2024 finit, viva le festival 3^{ème} saison de 2026 ! (il se prépare déjà...)



Les compteurs d'oiseaux



Chaque année à la même date, aux mêmes endroits, ils recommencent et ça fait plus de 30 ans que ça dure. Ornithologues professionnels et amateurs sont des centaines à travers tout le pays, chaque printemps, à faire leur STOC. Le **S**uivi **T**emporel des **O**iseaux **C**ommuns. Dans leurs carrés de 2x2 km, sélectionnés en suivant un plan d'échantillonnage basé sur un tirage aléatoire permettant d'avoir une représentativité maximale des différents habitats et des résultats généralisables à l'ensemble des populations nationales des espèces concernées, où sont positionnés 10 points d'écoutes, car c'est surtout à l'oreille que ça se fait, ils identifient et comptent chaque espèce entendue ou vue. Les résultats de ces comptages sont intégrés dans une base de données qui sera ensuite analysée par des scientifiques. Ce programme coordonné par le MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle), la LPO (Ligue pour la protection

des oiseaux) et l'OFB (Office français de la biodiversité) permet d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs.

Depuis 2001, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes coordonne le programme STOC en région. Près de 300 observateurs, aimant se lever tôt au printemps, suivent ou ont suivi au moins un carré depuis les années 2000. C'est près de 450 carrés qui ont été réalisés au moins une fois, comptabilisant plus de 230 espèces recensées avec plus de 660 000 oiseaux dénombrés. Les tendances régionales d'environ 75 espèces d'oiseaux commencent à être analysées et font ressortir des constats inquiétants sur la disparition des oiseaux communs en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, sur la période 2002-2019, les oiseaux des milieux bâtis et agricoles ont diminué respectivement de 15,9% et de 15,7%. La bétonisation et la structure des nouvelles constructions pour les uns, les pratiques agricoles et l'utilisation de pesticides pour les autres étant les principaux facteurs de cet effondrement.

Les espèces forestières et généralistes restent quant à elles faiblement positives (respectivement + 3,6% et + 2%). Quand on compare les résultats Auvergne-Rhône-Alpes aux résultats nationaux, on constate qu'ils vont souvent dans le même sens, mais il existe quelques particularités. Par exemple, le Moineau domestique est en augmentation dans la région (+8,54%) alors qu'il est stable en France ; c'est le contraire pour la Mésange charbonnière qui diminue en Auvergne-Rhône-Alpes (-10,6%) et est en légère augmentation en France.

Si nous voulons continuer à profiter du chant des alouettes des champs et lulu, cailles des blés, pipit farlouses, chardonnerets élégants et autres, respectons la nature.

A Puy-Saint-Martin, un carré STOC est réalisé par un agent de L'OFB depuis 2023. C'est bien trop tôt pour pouvoir avoir une tendance des populations d'oiseaux sur la commune mais il est fort à parier qu'elle suit la tendance générale. Les témoignages de nos « anciens » du village sont là pour le confirmer.

Les Sauvages (!) des rues de Puy-Saint-Martin.



En mai, lorsque les brèches urbaines : trottoirs, murs, pavés, bords des routes, pieds d'arbres... refleuriront, l'association *Cheminant par les Crêtes* et la Médiathèque de Puy-Saint-Martin s'associeront pour faire découvrir à toutes les personnes qui le souhaitent, la diversité des plantes qui poussent dans les rues de notre village. Elles vous aideront à participer au programme participatif *Sauvages de ma rue* organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'association Tela Botanica.



INFOS PRATIQUES

INFOS PRATIQUES

Mairie de Puy-Saint-Martin

1 place de la Mairie
Lundi, mardi et jeudi : 9h00-12h30
Fermeture le mercredi
Vendredi : 9h00-12h30, et 14h00-16h00
Tél. 04 75 90 16 70 / accueil@puysaintmartin.fr
Tél. 07 87 15 16 13 (pour urgences,
hors heures d'ouverture de la mairie)
Site internet de la commune :
<https://puysaintmartin.fr/fr/>.

Agence postale communale

Maison des Lettres
Mardi : 9h00-12h00
Mercredi : 9h00-12h00 et 15h00-17h00
Jeudi 9h00-12h00
Vendredi : 9h00-12h00 et 16h00-18h00
Samedi : 9h00-12h00
Tél. 04 75 01 00 72
Levée du courrier :
Lundi au vendredi : 12h00
Samedi : 11h30

Médiathèque Municipale

Maison des Lettres
Mardi, mercredi et jeudi : 9h00-12h00 et 15h00-17h00*
Vendredi : 9h00-12h00 et 16h00-18h00
Samedi : 9h00-12h00
Tél. 04 75 90 28 08 / bibliopuy@gmail.com
Fermé les mardis et jeudis après-midi pendant les vacances scolaires

Ecole

4, Grande Rue
Tél. 04 75 90 15 35

CCAS permanence

Sur rendez-vous à la mairie
04 75 90 16 70 / irene.maurin@puysaintmartin.fr

Périscolaire

Accueil périscolaire pour les enfants scolarisés sur Puy-Saint-Martin.
12h10-13h40 et 16h10-18h20
Tél. 06 82 94 11 93
andrea.borel@montelimar-agglo.fr

Cantine RPI Puy-Saint-Martin/Reynac

cantinescolaire.rpi@gmail.com
Tél. 04.75.90.28.84

Assistant(e) social(e)

33 avenue d'Espoulette, Montélimar
Tél. 04 26 79 10 40

Conciliateur de Justice

Mardi après-midi à Puy-Saint-Martin sur RV
(intervention gratuite)
Tél. 06 64 95 70 28
didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr

Cabinet d'infirmiers

7 rue du 19 mars 1962
Tél. 04 75 98 92 18

Ostéopathe

Marianne Duligner
Chemin des Mourrats
Tél. 04 75 04 89 76

Kinésithérapeute

Grégoire Cottin
100 Chemin de St Jean
Tél. 04 75 01 73 38

Thérapie manuelle, psychothérapie corporelle

Thierry Tournet
Tél. 06 13 38 79 05

Pharmacie Centrale de la Valdaine

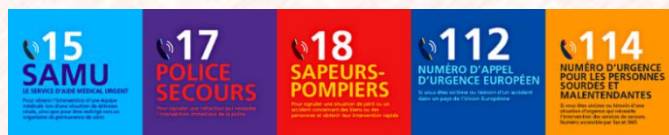
Route de Montélimar 26450 Cléon d'Andran
Tél. 04 75 90 12 02
<https://www.pharmacielafoyette.com/cleon-andran>

Brigade de Gendarmerie

2bis Rue des Écoles, 26740 Les Tournettes
Tél : 04 75 00 00 70

Centre d'Incendie et de Secours de la Valdaine

1940 av de Fourège (route de Cléon)
26160 Saint-Gervais-sur-Roubion
Tél. 04 75 91 89 82



PUY-SAINT-MARTIN

en Drôme provençale

Dimanche 20 avril 2025

à partir de 9h au parc municipal

Parkings et accès gratuits

Foire aux fleurs et jardins

Conférences - Atelier (gratuits)

Frédéric BOUFFARD "l'arbre cet illustre inconnu" 10h30

Alain BIVAS "La cuisson solaire" 14h30 (médaille d'or du concours Lépine)

Carole REMY "atelier vannerie"

Animations pour enfants

Chasse aux
oeufs 15h30

Manège

Buvette et
restauration
Tombola

Artisanat
Décoration de jardin
céramiques

Fleurs - Plantes
Arbustes
Aromatiques
Cactées

Info : 06 07 68 24 00 - jf.maurin@orange.fr
Organisation PSMi avec l'aide de la municipalité de Puy-Saint-Martin

PUY SAINT MARTIN
PSMi
INITIATIVES

AGENDA

<p>Dimanche 20 avril Journée Foire aux fleurs (PSM initiatives) Village</p>	<p>Vendredi 25 avril 20h00 Concert chansons de Claude NOUGARO (Commune) À la Salle des fêtes</p>	<p>Samedi 03 mai 2025 Journée Fête du vélo & de la rando (Cyclo Club et Rando Chevière) Départ parc Adèle Clément</p>	<p>Jeudi 15 mai 18h30 Conseil Municipal (Commune) Salle du Conseil</p>
<p>Vendredi 16 mai 14h00-20h00 et Samedi 17 mai 9h00-13h00 “Les préfas, c’est parti” Atelier de concertation (Commune) Préfabriqués</p>	<p>Dimanche 18 mai Journée Vide-grenier (Médiathèque) Salle des Fêtes</p>	<p>Mercredi 21 mai 9h30 Bébé lecteurs (Puy Media) Médiathèque</p>	<p>Vendredi 23 mai 18h00 Théâtre et Musique (RPI Puy-Saint-Martin/Roynac) Salle des Fêtes</p>
<p>Vendredi 23 mai 14h00-20h00 et Samedi 24 mai 9h-13h00 “Les préfas, c’est parti” Atelier de concertation (Commune) Préfabriqués</p>	<p>Mardi 27 mai 20h00 Cinéma « La chambre d’à côté » de Pedro Almodovar (PSM Initiatives) Salle des Fêtes</p>	<p>Mardi 10 juin 20h00 Concert : Tournée des élèves (Conservatoire Montélimar) Salle des Fêtes</p>	<p>Samedi 14 juin 12h00 Repas des chasseurs (ACCA) Salle des Fêtes</p>
<p>Jeudi 19 juin 18h30 Conseil municipal (Commune) Salle des Fêtes</p>	<p>Vendredi 20 juin 18h00 Spectacle de fin d’année de l’école (Les Minots de Chevière) Parc et Salle des Fêtes</p>	<p>Lundi 23 juin 11h00-17h00 Café bon thé Convivialité et solidarité (Secours catholique) Préfabriqués</p>	<p>Mardi 24 juin 20h00 Cinéma (PSM initiatives) Salle des Fêtes</p>
<p>Vendredi 27 juin 17h00-19h00 Formation geste premier secours (CCAS) Salle des Fêtes</p>	<p>Samedi 28 juin 17h00 Spectacle de l’Ecole de musique (Ecole de Musique) Salle des Fêtes</p>	<p>Du dimanche 06 juillet au vendredi 11 juillet Semaine cyclo (Cyclo club) Parc et Salle des Fêtes</p>	
<p>Vendredi 11 juillet 19h30 Concert Festival Off : « Glutens » musique electrodance (Commune) Salle des Fêtes</p>	<p>Dimanche 13 juillet 19h00 Bal + repas dansant (Comité des fêtes) Salle des Fêtes</p>	<p>Jeudi 17 juillet 18h30 Conseil municipal (Commune) Salle des Fêtes</p>	<p>Samedi 19 juillet Jazz au Village Yasmina Kachouche et Claudio Clavija Concert électro pop jazz (Commune) Salle des Fêtes</p>